

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
COMMUNAL DU 19 SEPTEMBRE 2024**

Présidence : M. le Président Guillaume DERIAZ

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 57/2024 « Réalisation d'un audit des bâtiments communaux »;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter le préavis 57/2024 tel que présenté ;
- d'accorder un budget complémentaire de CHF 20'000.00 TTC pour la réalisation d'un audit sur les bâtiments communaux, budget réparti par tranches sur les comptes 02903-3144.00, 02902-3144.00, 02901-3144.00, 34100-3144.00, 96301-3144.00, 02907.3144.00, 02906-3144.00 ;

à l'unanimité.

Romanel-sur-Lausanne, le 19 septembre 2024

Guillaume Dériaz

Président du Conseil



Patricia Alvarez

Secrétaire ad intérim